

LE PACK ÉNERGIE

Qu'est-ce-que c'est ?



Un accompagnement personnalisé de votre Collectivité, **jusqu'à 2 000 habitants**, pour toutes les questions liées à la maîtrise de l'énergie du patrimoine.

Le Pack Énergie permet aux petites et moyennes Collectivités, ne disposant pas de ces compétences en interne, de bénéficier du savoir-faire d'un conseiller « mutualisé ».



Qu'est-ce-que ça comprend ?

1

L'adhésion au
Conseil en Énergie
Partagé à **0,60€
hab/an sur 4 ans**

2

Une thermographie
gratuite pour 1
bâtiment

3

Une subvention
bonifiée de 20%
pour les travaux
de rénovation



1 LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Qu'est-ce-que c'est ?

- Le bilan énergétique de l'ensemble des bâtiments de la Collectivité
- Le suivi énergétique personnalisé de la Commune

Quelles sont les missions du conseiller en énergie ?

- Le suivi des consommations et la pérennisation des économies,
- L'analyse détaillée des éléments du patrimoine,
- L'animation auprès des élus, techniciens et autres acteurs locaux.



2 LA THERMOGRAPHIE GRATUITE

Cette étude a pour objectif de montrer, via les images thermographiques (thermogrammes), les différents points sensibles entraînant des déperditions d'énergies dans le bâtiment.



Les 3 phases de l'étude thermographique :

- la visite du bâtiment,
- l'analyse des données,
- la rédaction du rapport.

▶ Une étude thermographique supplémentaire ou hors Pack Énergie est facturée **400€** par bâtiment.



3 UNE SUBVENTION DE 20%

En adhérant au Pack énergie, la Collectivité bénéficie de **20% de subvention dans le cadre du Fonds d'Efficacité énergétique.**

Pour quels types de travaux de rénovation ?

Cette subvention est destinée aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments.

- isolation,
- menuiseries,
- ventilation,
- chaudières à condensation...

**10% de
subvention hors
Pack énergie**

Cette aide est cumulable avec les aides régionale et départementale mais pas avec celles de l'ADEME

